

Rapport annuel 2022

sur le prix
et la qualité
du service
de gestion
des déchets
ménagers et
assimilés



Direction
Gestion
des Déchets

gestion-dechets@
grandbesancon.fr

www.grandbesancon.fr

 Grand
Besançon
Métropole



PRÉAMBULE

Conformément à l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000, Grand Besançon Métropole doit établir un rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Ce rapport global a pour objectif d'informer les élus et les citoyens sur le prix et la qualité du service public de gestion (précollecte, collecte, transport et traitement) des déchets.

Grand Besançon Métropole est compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de ses 68 communes membres, depuis le 1er janvier 2006. La collectivité porte le budget de la collecte et du traitement des déchets des ménages.

Le SYBERT (Syndicat de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets) est compétent pour le traitement et la valorisation de ses déchets.

Lorsque tout ou partie de la compétence élimination des déchets (collecte et traitement) a été transférée à un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), les éléments du rapport de ce dernier sont intégrés dans le rapport d'activité de la collectivité d'origine.

Le rapport annuel du SYBERT a été validé lors du comité syndical du 28 mars 2023 et ses éléments sont repris pour établir le rapport annuel de gestion des déchets ménagers et assimilés de Grand Besançon Métropole.



2022, représente pour la Direction Gestion des Déchets de Grand Besançon Métropole (GBM), la date anniversaire de la mise en place de la redevance incitative (RI). Décision politique prise en 2008 pour anticiper les directives du Grenelle de l'environnement, le bilan de ces dix dernières années est positif ; que ce soit en matière de quantité de déchets, production largement inférieure à la moyenne nationale ou dans la maîtrise des coûts. En effet, durant l'année écoulée, le prix moyen constaté de la RI par habitant a baissé de 0,7 % par rapport à 2021, alors que le contexte national subit une forte inflation.

La réduction des déchets ménagers résiduels (-39 % en 10 ans) a permis de réaliser un des objectifs fixés par la mise en place de cette facturation incitative, à savoir la fermeture d'un four de l'usine de valorisation énergétique en décembre 2021. Pionnière dans ce choix politique, la collectivité est régulièrement sollicitée par ses pairs pour témoigner des avantages et des pistes d'amélioration de la RI.

La redevance incitative représente donc un socle tangible et éprouvé dans les politiques de réduction des déchets ménagers et de tri sélectif. Cependant, conscient depuis la mise en place de la RI des enjeux dans l'habitat collectif dense, un dispositif de points d'apport volontaire en lieu et place des bacs jaunes a été expérimenté sur 9 adresses du quartier de Besançon Planoise. Le bilan est encourageant, il n'y a pas eu de variation notable de la production de déchets résiduels, ni de la quantité de déchets recyclables mais ceux-ci sont de meilleure qualité. Les nouvelles stations de tri valorisent l'implication des habitants à travers un geste de tri utile. Elles permettent également d'améliorer le cadre de vie global et de maîtriser l'évolution du coût de la redevance. Le déploiement de ce dispositif, débuté en 2022, se fera sur quatre ans.

Pour satisfaire aux obligations de la loi AGEC – qui prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 1er janvier 2024 – Grand Besançon Métropole a expérimenté deux modes de collecte différents : une collecte via des abris bacs dans un quartier d'habitat dense et une collecte mobile en mode doux dans le centre-ville historique de Besançon.

138 kg par an et par habitant de déchets ménagers résiduels est un chiffre satisfaisant qui permet raisonnablement d'envisager l'optimisation des tournées de collectes. A l'horizon 2024, l'ensemble des communes de Grand Besançon Métropole (exception faite de Besançon) sera collecté en ordures ménagères résiduelles toutes les deux semaines, ce qui correspond aux habitudes constatées des utilisateurs du service, en moyenne ceux-ci présentant leur bac toutes les trois semaines.

Je ne pourrais pas conclure cet éditorial sans saluer les agents du service public et ceux de nos prestataires de collecte et les remercier pour leur travail qualitatif que les contextes traversés ces dernières années ont rendu de plus en plus exigeant. La lecture de ce rapport annuel devrait vous permettre d'apprécier ces évolutions.

Daniel HUOT
Vice-Président délégué à la gestion des déchets

Expérimentation de deux collectes de biodéchets

Au 1er janvier 2024 la réglementation obligera les collectivités à proposer une solution de tri à la source des biodéchets. Dans cette optique la Direction Gestion des Déchets (DGD) mène des expérimentations sur deux quartiers de Besançon. Dans le même temps une étude la collecte en points d'apport volontaire (PAV) des déchets ménagers recyclables (DMR) a été initiée sur le quartier de Planoise dans le cadre du NPRU.

Bilan expérimentation Planoise

Entre 2021 et 2022 la DGD a mené deux expérimentations simultanées sur neuf adresses du quartier de Planoise : la collecte des recyclables en PAV sur tous les sites et, sur quatre d'entre eux, associée à la collecte des biodéchets. Les adresses étudiées avaient des performances bien inférieures à la moyenne du territoire de Grand Besançon Métropole : production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) très élevée, faible taux de recyclage et un taux de déclassement très important (28% de la quantité de DMR).

L'objectif : optimiser la collecte des recyclables tout en limitant les refus de tri et en garantissant une maîtrise des coûts de la redevance incitative.

Neuf stations de tri (recyclables et verre) ont été implantées et sur quatre d'entre elles des abris bacs pour les biodéchets.

Un important travail auprès des usagers a été mis en œuvre pour les accompagner dans ces changements de gestion des déchets. Les agents de la DGD se sont en effet mobilisés pour sensibiliser et accompagner les habitants des sites concernés. Ainsi une campagne de communication a été créée spécialement pour ce projet et 240h d'animations ont été effectuées et près de 1400 personnes ont été sensibilisées.

Ces nouveaux dispositifs ont remporté l'adhésion des habitants. 153 ménages sur les 308 concernés se sont inscrits pour participer à l'expérimentation de collecte des biodéchets. Plus de 8 tonnes de biodéchets ont été collectées.

Concernant les conteneurs à DMR, une caractérisation de leur contenu a permis d'établir une forte baisse des erreurs de tri (85% des consignes sont respectées).

La facturation sur les adresses étudiées est globalement stable (pas de surproduction d'OMR par rapport aux années précédentes).

GBM souhaitant favoriser le compostage des biodéchets plutôt que la collecte. Les abris bacs seront progressivement remplacés par des composteurs de quartier gérés par le SYBERT. La collecte des DMR par points d'apport volontaire sera généralisée sur Planoise d'ici à 4 ans.



Projet Pasteur

Le manque d'espaces publics ne permet pas l'implantation de composteurs ou de conteneurs à biodéchets de façon homogène sur le centre-ville de Besançon (Boucle et Battant).

La DGD expérimente depuis avril 2022 la collecte des biodéchets en mode doux.

Il est proposé aux habitants de la zone Pasteur de se rendre sur deux permanences de 2 heures chaque semaine pour déposer leurs biodéchets auprès de notre prestataire de service, Trivial'Compost.

L'expérimentation a réuni l'adhésion des habitants de la zone Pasteur : 112 ménages (225 personnes) se sont inscrits. En 9 mois (chiffres de mi-décembre) ce sont plus 3,5 tonnes de biodéchets qui ont pu être détournées des bacs à OMR.

Les données issues de l'expérimentation permettent d'établir un plan de déploiement du service de collecte des biodéchets en points d'apport volontaire mobile au 1er janvier 2024 pour les habitants du centre-ville de Besançon non desservis par un site de compostage de quartier.



Test d'une collecte des cartons en points d'apport volontaire au centre-ville de Besançon

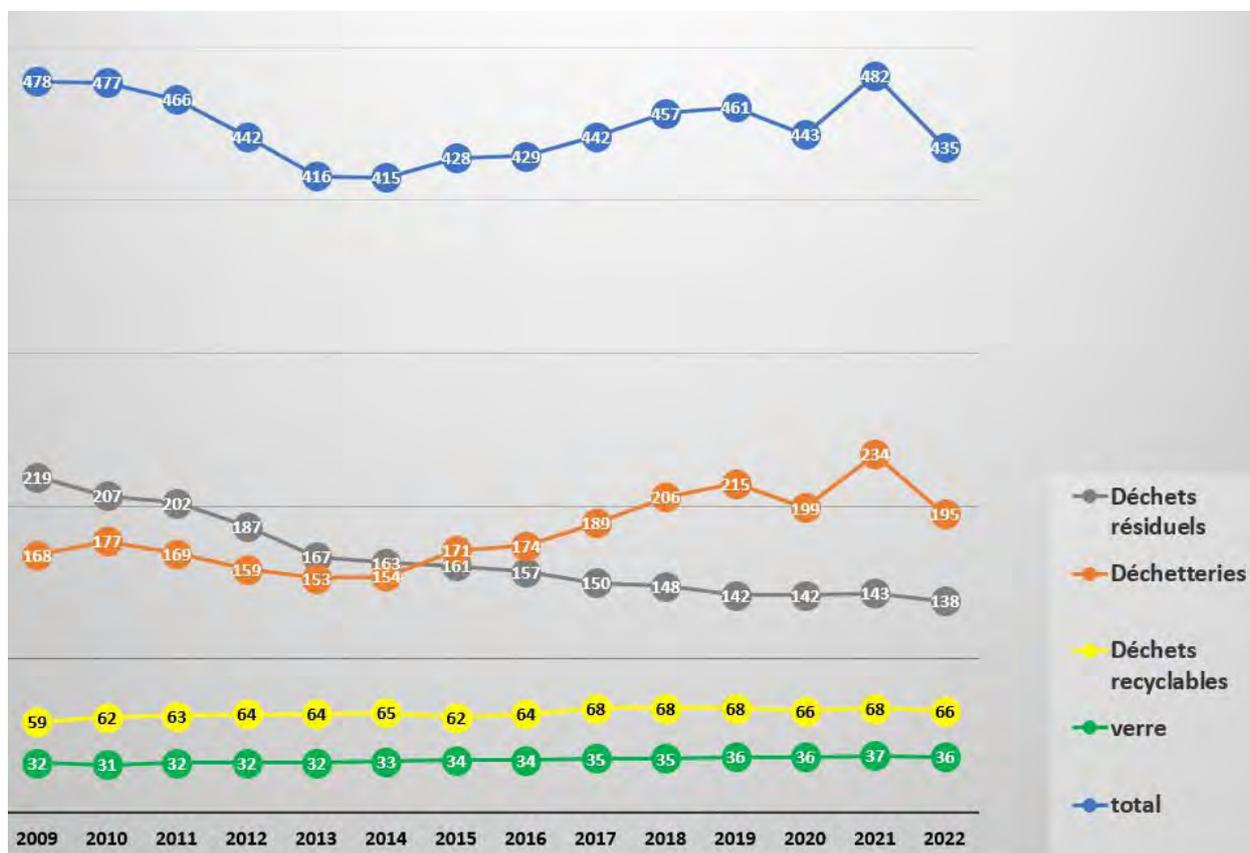
Un service dédié à la collecte des cartons existe depuis les années 1970 et n'a pas connu d'évolution majeure. Or, les dysfonctionnements sont nombreux : pas d'identification du service, pas de conteneurisation, image dégradée du centre-ville, risque d'incendie. Un travail est engagé avec les acteurs concernés : Voirie, Police Municipale, Prévention des risques urbains et en concertation avec les associations de commerçants pour mettre en place un service de qualité, identifié et conforme.

Pour rendre ce service attractif et en phase avec les attentes de Grand Besançon Métropole, nous testons actuellement sur 4 adresses du centre-ville de Besançon la collecte en points d'apport volontaire pour remplacer les points de regroupement qui présentaient des difficultés dans le respect des consignes.



Évolution des flux de déchets collectés

2009-2022 (kg/an/habitant)



Les résultats de l'année 2022

En 2022, le niveau de production de déchets résiduels est ressorti en baisse sensible (-3,4%) par comparaison à 2021, alors que depuis trois années on assistait à une certaine stagnation de la production en lien avec la pandémie. Derrière cette évolution globale, on note une augmentation de la production des déchets résiduels émanant des professionnels (+3,9%) et une baisse sensible de la production des déchets des ménages (-5,3%). Cette dernière retrouvant une trajectoire plus habituelle correspondant à celle d'avant la crise sanitaire. On observe également un léger tassement des collectes de déchets recyclables et surtout une baisse importante des apports en déchetteries. On le voit donc, c'est l'ensemble de la production de tous les flux qui reflue ce qui peut sans doute également être attribué pour partie à une baisse de la consommation.

S'agissant de la redevance perçue sur les ménages, elle a baissé en moyenne de 0,7 % entre 2021 et 2022 s'établissant à 80,0 € HT en moyenne par habitant, en corrélation avec les constats dressés ci-dessus.

Depuis 2012, la redevance incitative a permis de contenir les dépenses et donc les hausses de redevance sur notre territoire. Ces hausses se sont révélées bien inférieures à celle de l'inflation sur la même période. De plus, la stratégie tarifaire menée depuis plusieurs années maintenant, a contribué à retrouver l'adéquation parfaite entre le montant de redevance acquittée avec les coûts réels du service, quels que soient les secteurs géographiques et le niveau de service offert.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	8-14
COLLECTE INDICATEURS TECHNIQUES	15-17
Résultats 2022	15
Précollecte	16
Répartition collectes et moyens humains entre régie et prestataires	17
TRAITEMENT INDICATEURS TECHNIQUES	18-23
SYBERT	18
Filières et destinations des déchets résiduels et recyclables	19-20
Valorisation énergétique	21
Faits marquants 2022	21-22
Synoptique des flux de déchets collectés	23
INDICATEURS FINANCIERS	24-29
Chiffres clés	24
Principales prestations rémunérées à des entreprises	24
Prestations rémunérées au SYBERT	24
Répartition des dépenses de fonctionnement par nature	25
Répartition du financement du service public	26
Évolution du tarif moyen des ménages par hab/an/€HT	26
Contrats	27
Répartition des dépenses et recettes d'investissement du service public	27
Coûts constatés de la gestion des déchets	27
Matrice standard de présentation des coûts 2022	28-29
MOYENS HUMAINS	30-31
RELATION AVEC LES USAGERS	32-33
SERVICE QUALITÉ	34-37
TARIFICATION GESTION DES DECHETS 2022	38
GLOSSAIRE	39



Compétences de Grand Besançon Métropole (GBM)

Grand Besançon Métropole exerce sa mission de Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) dans le cadre législatif défini notamment par les articles L.2224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sa mission consiste à collecter des déchets des ménages et les fonds nécessaires au financement de la collecte, des déchetteries et du traitement des déchets.

Il peut aussi prendre en charge des déchets issus des activités professionnelles mais assimilables par leur nature à des déchets ménagers et qui ne génèrent pas de sujétion technique particulière pour le Service Public de Gestion des Déchets.

On qualifie ainsi de DNMA (Déchets Non Ménagers Assimilés) les déchets issus de l'industrie, des commerces, de l'artisanat ou des administrations, qui sont pris en charge par le Service Public de Gestion des Déchets sans sujétion technique particulière.

Depuis 1999, le SYBERT assure un traitement des déchets, conforme aux dispositions du titre 4 du Livre 5 du Code de l'Environnement.

Prise en charge des différents types de déchets

La collecte séparée réalisée en porte-à-porte ou en apport volontaire concerne :

- les emballages : cartons-cartonnettes, emballages pour liquides alimentaires (ELA) et métalliques,
- tous les emballages plastiques depuis le 1er juillet 2016
- les papiers, journaux, revues, magazines (PJRM).

La collecte du verre réalisée uniquement en apport volontaire concerne : les bouteilles, pots et bocaux, flacons en verre ...

La collecte des ordures ménagères résiduelles réalisée en porte à porte correspond à la fraction résiduelle des ordures ménagères qui subsiste après retrait des fractions décrites ci-dessus et des textiles, de celles destinées à la déchetterie et au compostage.

La collecte des cartons est réalisée en pas de porte dans le centre historique et les axes structurants de Besançon.

La collecte des textiles est réalisée par apport volontaire, gérée par le Relais Est, TRI Quingey, Emmaüs, et la Régie des Quartiers de Besançon au travers de conventions de partenariat.

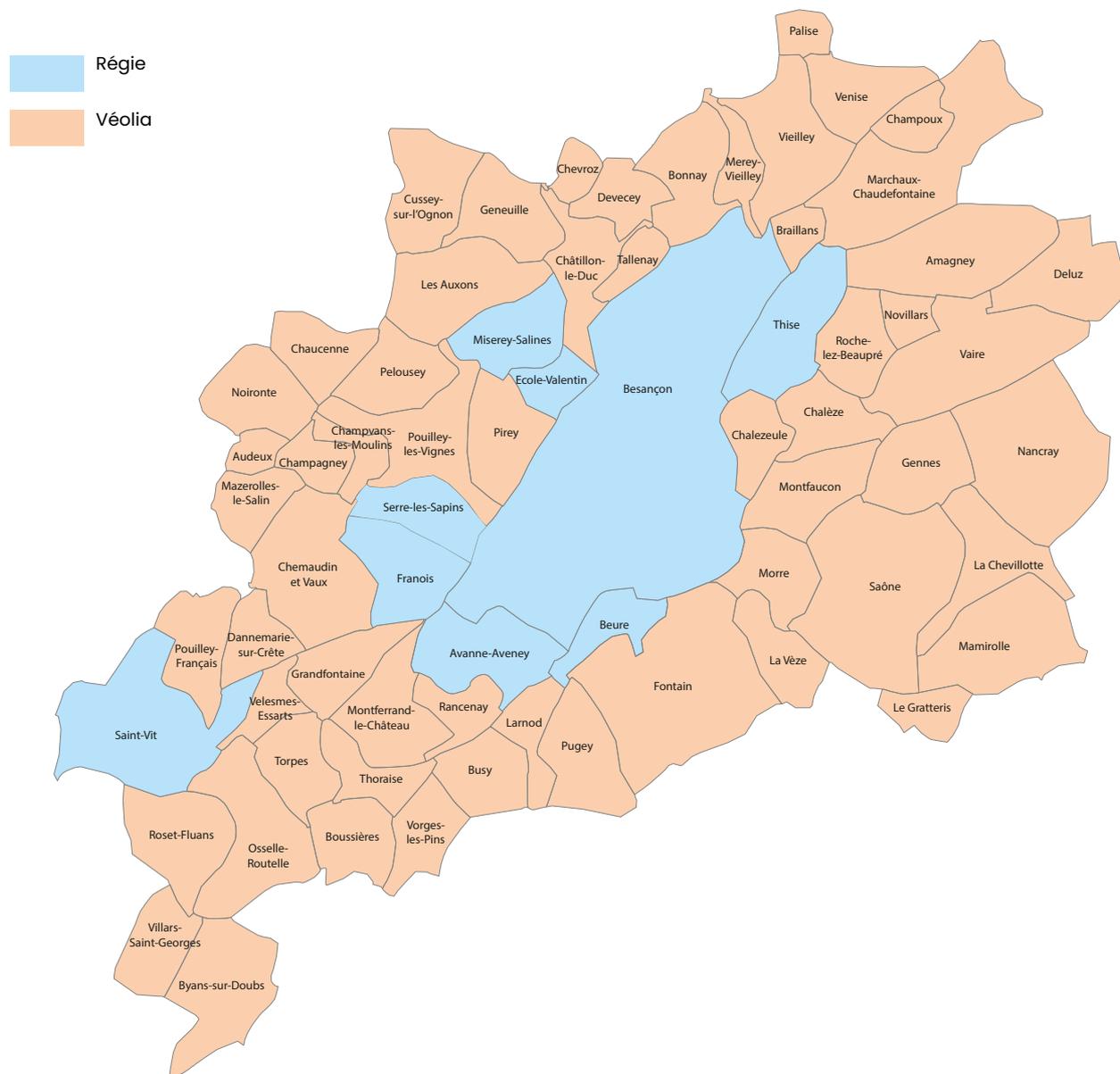
A noter que Grand Besançon Métropole ne procède à aucune collecte en porte à porte :

- des matières organiques,
- des encombrants,
- ou des déchets verts.

Organisation des collectes

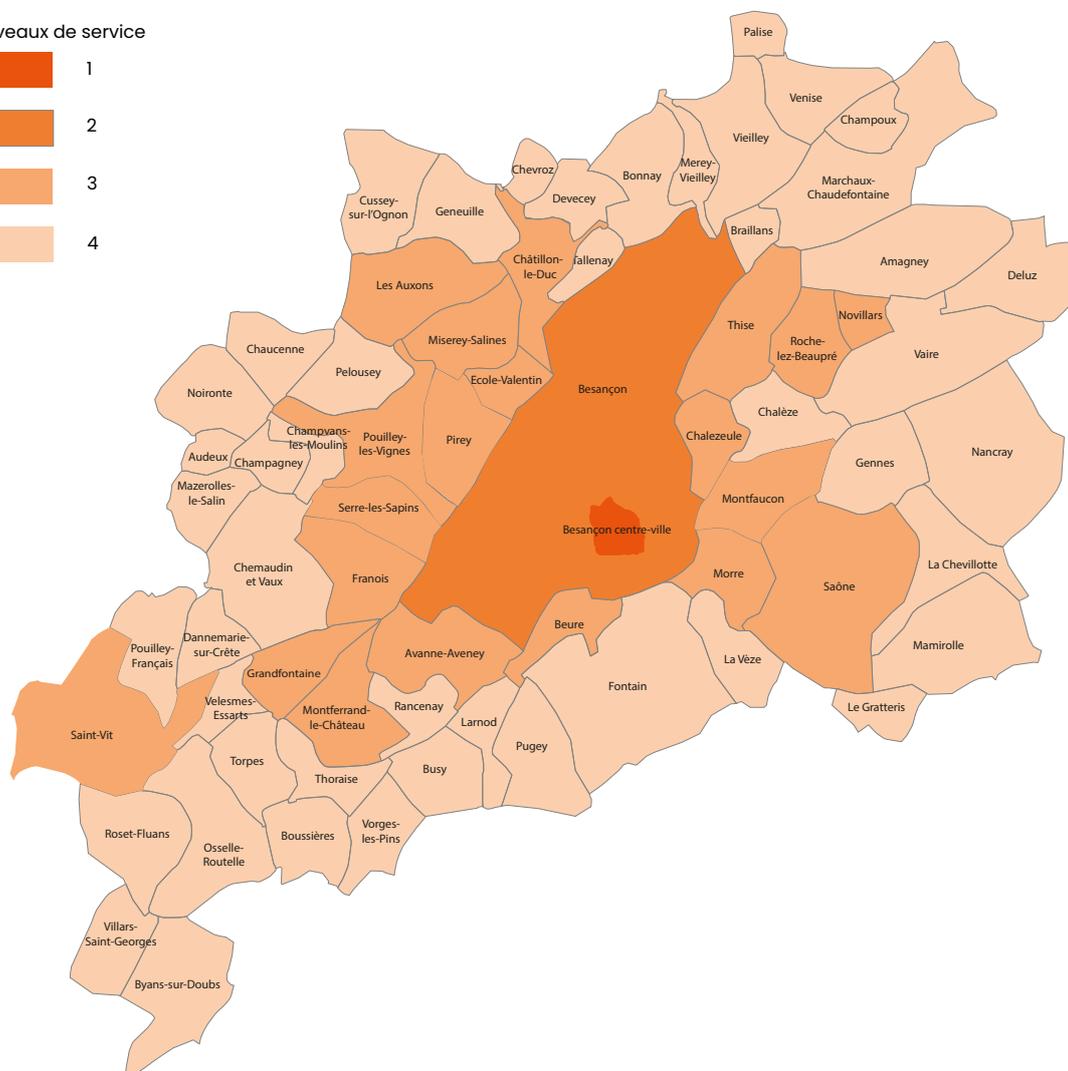
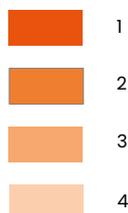
Population totale de 195 745 habitants dont 117 912 habitants à Besançon.

Organisation de la prestation de collecte des déchets résiduels et recyclables



Fréquences de collecte

Niveaux de service



Niveau 1 :

Collecte des bacs à déchets résiduels en porte à porte 2 fois par semaine et collecte des déchets recyclables en apport volontaire

Niveau 2 :

Collecte des bacs à déchets résiduels et à déchets recyclables en porte à porte 1 fois par semaine

Niveau 3 :

Collecte des bacs à déchets résiduels en porte à porte 1 fois par semaine et collecte des bacs à déchets recyclables 1 fois par quinzaine

Niveau 4 :

Collecte des bacs à déchets résiduels et à déchets recyclables en porte à porte 1 fois par quinzaine

PERSPECTIVES

Nouveau Schéma de collecte 2024

Modification des fréquences de collecte des OMR avec passage d'une collecte organisée actuellement toutes les semaines (C1) à une fréquence bi-mensuelle (C0,5) pour 20 communes de GBM (ces communes sont déjà concernées par une collecte en C0,5 pour les déchets recyclables). Ainsi les 67 communes périphériques de Besançon seront collectées tous les 15 jours pour les OMR et pour les DMR.

Niveaux de service

SECTEUR	BESANÇON CENTRE	BESANÇON HORS CENTRE	COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES COMPRISES DANS ZONES AGGLOMÉRÉES DE PLUS DE 2000 HABITANTS	COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES HORS ZONES AGGLOMÉRÉES DE PLUS DE 2000 HABITANTS	COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES HORS ZONES AGGLOMÉRÉES DE PLUS DE 2000 HABITANTS / GROS PRODUCTEURS
Niveaux de service	1	2	3	4	5
DÉCHETS RÉSIDUELS					
Précollecte	Bac gris				
Collecte	2 collectes par semaine	1 collecte par semaine		1 collecte par quinzaine	1 collecte par semaine
RECYCLABLES					
Précollecte	Point d'apport volontaire	Bac à couvercle jaune			
Collecte		1 collecte par semaine	1 collecte par quinzaine		
VERRE					
Précollecte et Collecte	Point d'apport volontaire				
DÉCHETTERIES					
Possibilité d'accès aux déchetteries					
CARTONS Collecte	En pas de porte sur grands axes commerciaux / 1 collecte par semaine		Non concerné		

Service complet – service complémentaire

En complément de la prestation de collecte en porte à porte et dans le cadre de conditions très précises présentées dans son règlement de collecte, le SPGD offre à tout bisontin la possibilité de bénéficier du service complet, c'est à dire de sortie et rentrée des bacs - intégré dans l'abonnement pour le centre-ville et le secteur Battant - et optionnel pour les autres secteurs de Besançon.

PRÉSENTATION

	Nombre habitants	NIVEAU DE SERVICE	Nombre de conteneurs d'apport volontaire					
		collecte PAP	OMR	DMR	Cartons	Papier	Verre	Textile
Amagney	929	4	1	2			5	
Audeux	430	4					3	1
Avanne-Aveney	2 227	3					10	3
Besançon - centre-ville	117 912	1		93	10		48	
Besançon - hors centre		2	1	34		2	381	60
Beure	1 345	3					4	1
Bonnay	830	4					2	
Boussières	1 166	4					3	
Braillans	210	4						
Busy	636	4					5	
Byans-sur-Doubs	588	4				1	2	1
Chalèze	362	4					1	
Chalezeule	1 312	3					11	3
Champagney	279	4					1	
Champoux	91	4					1	
Champvans-les-Moulins	325	4					1	
Châtillon-le-Duc	2 023	3					5	3
Chaucenne	502	4					3	
Chemaudin et Vaux	2021	4					7	1
Chevroz	132	4					1	
Cussey-sur-l'Ognon	1 044	4					2	1
Dannemarie-sur-Crête	1 522	4					5	
Deluz	616	4					2	
Devecey	1 379	4				1	7	1
Ecole-Valentin	2 633	3					8	2
Fontain	1 251	4					4	
Franois	2 295	3					3	
Geneuille	1 317	4					5	3
Gennes	682	4					2	2
Grandfontaine	1 771	3					2	1
La Chevillotte	158	4					2	
La Vèze	478	4					2	
Larnod	786	4					4	
Le Gratteris	169	4					1	
Les Auxons	2 515	3					6	2

PRÉSENTATION

		NIVEAU DE SERVICE	Nombre de conteneurs d'apport volontaire					
	Nombre habitants	collecte PAP	OMR	DMR	Cartons	Papier	Verre	Textile
Mamirolle	1 795	4					8	1
Marchaux-Chaudefontaine	1 479	4				1	9	3
Mazerolles-le-Salin	211	4					1	
Merey-Vieilley	154	4					1	
Miserey-Salines	2 555	3					6	
Montfaucon	1 570	3					6	1
Montferrand-le-Château	2 180	3					8	3
Morre	1 342	3					4	
Nancray	1 259	4					5	1
Noironte	394	4					2	
Novillars	1 497	3					8	3
Osselle-Routelle	956	4	1	1			3	2
Palise	141	4					1	
Pelousey	1 526	4					6	1
Pirey	2 127	3				2	10	2
Pouilley-Français	828	4					3	
Pouilley-les-Vignes	1 982	3					7	5
Pugey	731	4					4	
Rancenay	396	4					1	
Roche-lez-Beaupré	2 157	3					7	3
Roset-Fluans	546	4					2	
Saint-Vit	4 922	3				1	23	4
Saône	3 231	3				2	10	2
Serre-les-Sapins	1 764	3					4	2
Tallenay	425	4					1	
Thise	3 020	3				1	12	1
Thoraise	348	4				2	3	
Torpes	1 019	4					3	
Vaire	807	4					2	1
Velesmes-Essarts	352	4					1	
Venise	522	4					1	
Vieilley	692	4					2	1
Villars-Saint-Georges	280	4					2	
Vorges-les-Pins	601	4					1	
Totaux	195 745		3	130	10	13	716	121

Moyens mis à disposition des usagers

51 095 bacs à déchets résiduels

	60L	80L	120/140L	180L	240L	330L	500L	660L	750L	1100L
Nombre de bacs à déchets résiduels	16 336	869	18 515	1 167	4 998	1 317	2 768	61	4 383	681

48 558 bacs à déchets recyclables

	60L	80L	120/140L	180L	240L	330L	500L	660L	750L	1100L
Nombre de bacs à déchets recyclables	/	54	14 012	2 526	20 215	3 317	3 044	13	4 863	514

- 716 conteneurs à verre sur le territoire de Grand Besançon Métropole
- 130 conteneurs à déchets recyclables sur Besançon
dont 93 conteneurs au centre-ville et 34 conteneurs installés dans le quartier de Planoise
- 8 conteneurs à cartons au centre-ville de Besançon
- 13 conteneurs à papiers dans les déchetteries du territoire de Grand Besançon Métropole

Collecte des textiles

La collecte des Textiles, Linges, Chaussures (TLC) sur Grand Besançon Métropole est conventionnée avec :

- un groupement composé du Relais Est, Emmaüs Besançon et TRI Quingey
- la Régie des Quartiers, sur le périmètre de Besançon.

Les partenaires implantent, collectent, traitent et assurent la maintenance des bornes du territoire. Grand Besançon Métropole étudie, propose des nouvelles implantations aux communes et collabore avec les partenaires.

846 tonnes collectées en 2022.

Collecte des cartons

Depuis les années 1970, il existe une collecte des cartons à destination des commerçants de Besançon dans le secteur du centre-ville (La Boucle et Battant) et dans quelques rues adjacentes. Cette prestation se fait en vrac et en pas de porte. En effet, la conteneurisation (bac roulant et roll) est faible puisque seuls 5% des commerçants sont équipés. La principale raison est le manque de place dans leur réserve pour stocker un dispositif de précollecte.

Aussi, un travail a été engagé pour améliorer l'organisation de cette collecte. En 2022, une collecte par l'intermédiaire de Point d'Apport Volontaire est en test et en 2023, la DGD a décidé d'expérimenter un dispositif de collecte mobile.

Résultats globaux 2022

	Tonnages 2022	Tonnages 2021	Tonnages 2020	Production en kg/an/hab. 2022 (évolution 2022-2021)		Tonnages 2008	Production en kg/an/hab. 2008 (évolution 2022-2008)		Moyenne nationale en kg/an/hab. source ADEME 2019
OM résiduelles	27 060	27 823	27 336	138	-3,4 %	39 842	227	-39%	249
Collecte sélective	12 973	13 163	12 685	66	-2,1 %	10 722	61	9 %	50
Verre	7 020	7 143	7 045	36	-2,4 %	5 727	33	9%	32
Biodéchets	12	1	Non concerné						1
sous total SPGD	47 065	48 130	47 066	240	-2,9 %	56 291	321	-25%	332
Cartons	390	386	330	2	0,3 %	437	2	0%	NC
Textiles	846	870	985	4	-3,4 %	Non concerné			3
Déchetteries SYBERT	38 101	45 578	38 422	195	-16,4 %	28 346	162	20 %	225
Total	86 402	94 964	86 803	441	-9,7 %	85 074	485	-9 %	560

Résultats globaux par secteur de collecte et par flux 2022

2022	OM résiduelles		Collecte sélective		Verre		TOTAL	
	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.
Besançon	20 270	172	7 326	62	3 170	27	30 766	261
Périphérie	6 790	87	5 647	73	3 850	49	16 287	209
TOTAL	27 060	138	12 973	66	7 020	36	47 053	240
Rappel total 2021	27 823	143	13 163	68	7143	37	48 129	248

Zoom sur l'évolution des tonnages collectés OM résiduelles selon typologies d'utilisateurs 2022/2021

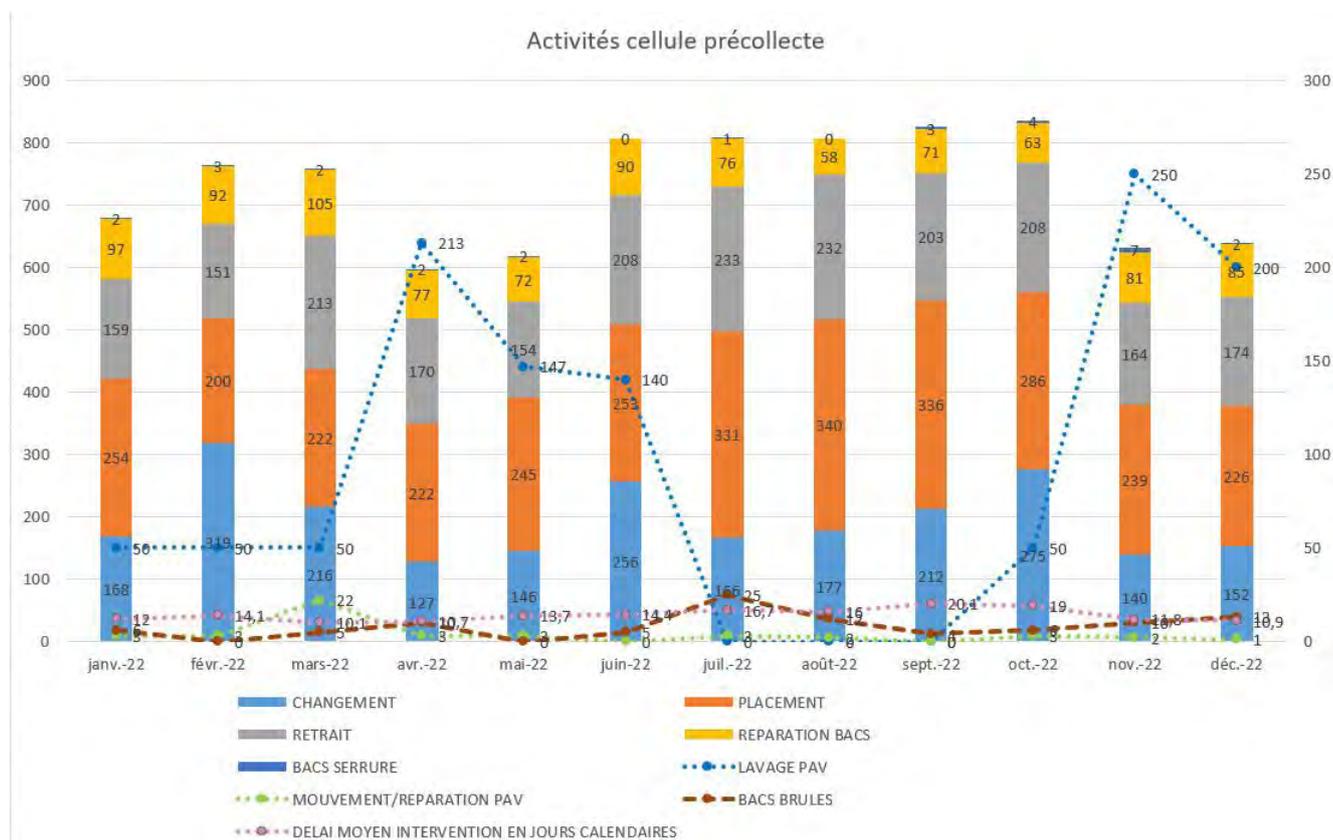
	Tonnages 2022	Tonnages 2021	Evolution
OMR ménages	22 320	23 289	↘ - 4,16 %
OMR «assimilés»	4 740	4 534	↗ + 4,54 %

COLLECTE

INDICATEURS TECHNIQUES

Précollecte

Histogramme des interventions de Précollecte (gestion du parc de bacs) en 2022



	Précollecte	Total des mouvements
Changements de bacs		2 354
Placements de bacs		3 154
Retraits de bacs		2 269
Réparations de bacs		967
Bacs à serrure		28
Lavage PAV		1 150
Réparations PAV		45
Bacs brûlés		96
Temps moyen d'intervention en jours calendaires		14,13

Moyens techniques et humains - Précollecte	
Nombre de véhicules (VL)	5 avec un nettoyeur HP + 1 camion grue
Effectifs dont encadrement	10,5

Répartition collectes, moyens humains et techniques entre la régie et le prestataire

Moyens techniques et humains - Collecte des résiduels et recyclables en porte à porte		
	Régie porte à porte	Véolia porte à porte
Nombre de bennes	20	8 + 1 en réserve
Nombre de kilomètres parcourus	177 000	162 191
Consommation litres de carburant	169 300	113 955
Autres véhicules	1 + véhicules mutualisés	
Effectifs = agents de collecte + conducteurs + encadrements	62,5	17

Pour la collecte des résiduels et recyclables :

- 9 à 14 tournées par jour soit 58 tournées par semaine pour la régie
- 5 à 7 tournées par jour pour Véolia soit 29,5 tournées par semaine.

Moyens techniques et humains - PAV			
	Recyclables	Verre	OMR
Nombre de camions grue	3 camions + 1 camion mutualisé		
Nombre de kilomètres parcourus	15 000 km environ	48 000 km environ	1 500 km
Consommation litres de carburant	39 000		
Effectifs conducteurs + encadrement	5		

Moyens techniques et humains - Collecte des cartons	
	C2T Déchets Groupe Louison
Nombre de bennes	2
Nombre de kilomètres parcourus	5 064
Consommation litres de carburant	1600
Effectifs	3

TRAITEMENT INDICATEURS TECHNIQUES

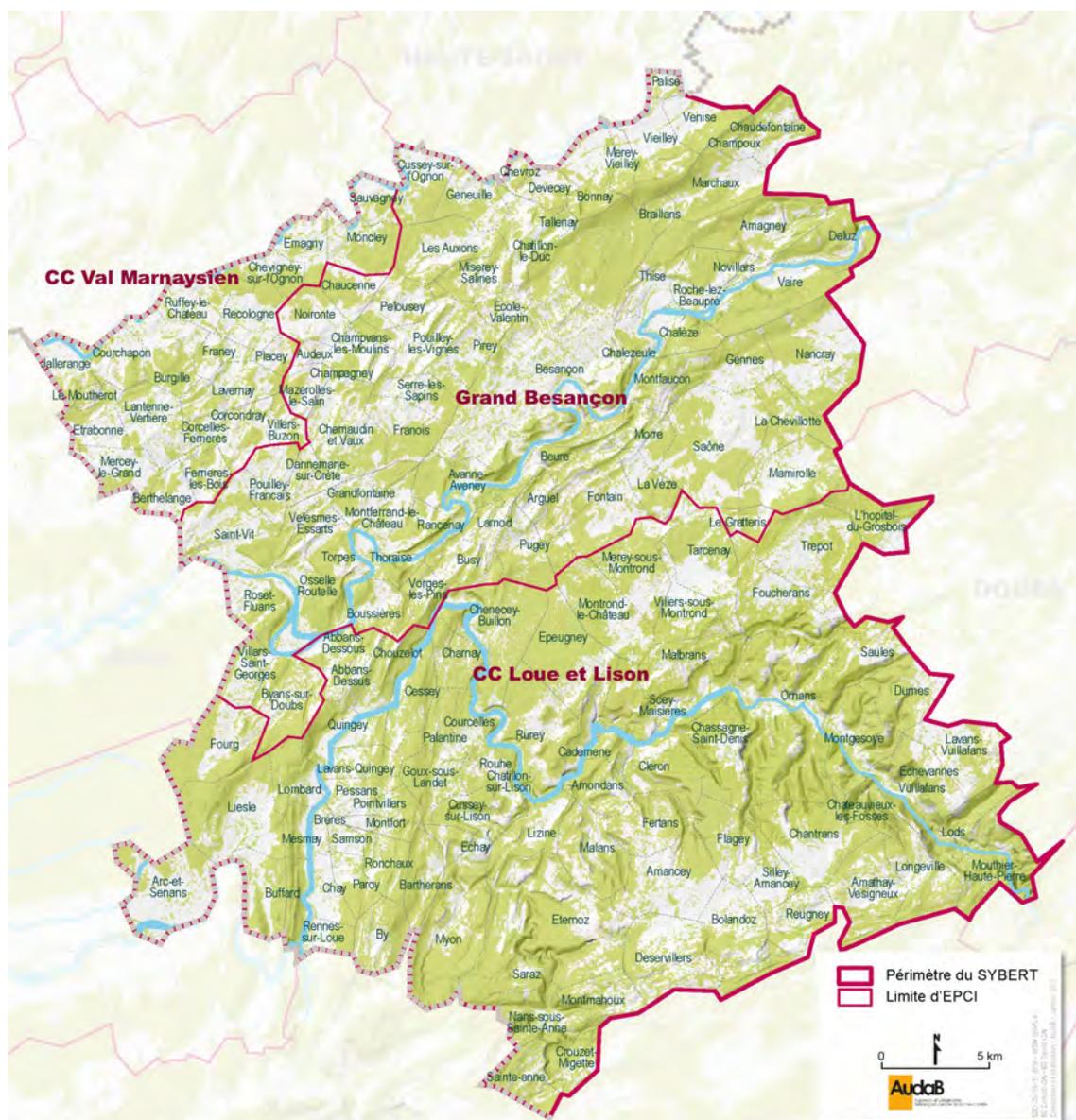
SYBERT

Grand Besançon Métropole a transféré la compétence traitement au SYBERT. Le SYBERT a été créé par arrêté préfectoral du 1er Septembre 1999. Suite aux statuts modifiés en 2016 et 2017, le SYBERT est compétent pour le traitement des déchets ménagers et assimilés, la gestion des déchetteries (gestion des hauts et bas de quai), la prévention y compris la gestion des ressources et le compostage local, le transfert des déchets (gestion des hauts et bas de quai).

Le territoire du SYBERT, couvre 163 communes et 228 333 habitants.

Grand Besançon Métropole représente à lui seul, 85,7 % des usagers du SYBERT.

Le SYBERT présente son propre rapport d'activités dans lequel figurent toutes les informations relatives à sa compétence et toutes les activités exercées.



TRAITEMENT

INDICATEURS TECHNIQUES

Filière et destination des déchets résiduels et recyclables

Lieux de dépotage des flux collectés par Grand Besançon Métropole :

ORDURES MÉNAGÈRES RESIDUELLES : UVE à Besançon – Capacité 42 000 t/an



ORDURES MÉNAGÈRES RECYCLABLES : Centre de tri à Besançon – capacité de 20 000 t/an



VERRE : Unité de Chalon sur Saône

TEXTILES : Le Relais Est à Wittenheim, Emmaüs Besançon et Ornans, la Régie des Quartiers de Besançon ou l'association TRi à Quingey.

TRAITEMENT

INDICATEURS TECHNIQUES

Lieux de valorisation des flux collectés et /ou gérés par le Sybert pour Grand Besançon Métropole :

Déchets de chantier	Tri, broyage et préparation en CSR à Merey-sous- Montrond (BBCI 25) puis valorisation énergétique
Incinérables	Unité de Valorisation Energétique de Besançon (SYBERT 25)
Encombrants valorisables	Installation de tri-massification de Besançon (SYBERT 25) puis filières de valorisation
Plâtre	Installation de tri-massification de Besançon (SYBERT 25) puis unité de traitement de Molsheim (RITLENG ENVIRONNEMENT 68)
Bois	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis traitement dans des unités de valorisation matière (panneautier) ou énergie
Mobilier	Eco-organisme : ECO-MOBILIER
Cartons	Centre de tri de Besançon (SYBERT) puis cartonnerie de Novillars (GEMDOUBS 25)
Papier (PAV)	Centre de tri de Besançon (SYBERT 25) puis papeteries de NORSKE SKOG (GOLBEY) ou GEMDOUBS (NOVILLARS)
Ferraille	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis traitement à Saint-Loup-Sur-Semouse (70) (FER ET METAUX) puis fonderie
Gravats, inertes	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis réaménagement de carrière à Port-Lesney (39) (Carrière de la Loue)
Déchets verts (bennes)	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis traitement par compostage JMJ COMPOST et SARL BROT (21)
Déchets verts (vrac)	Broyage in situ puis co-compotage agricole local (25)
DEEE	Eco-organisme : ECOSYSTEM
DDS (hors REP)	Centre de regroupement et de tri de Beaufort (39) (TRIADIS) puis unités de traitement
DDS (filière REP)	Eco-organisme : ECO-DDS
Amiante	Centre de stockage pour déchets dangereux de DRAMBON (21) (SUEZ)
Huile de friture	Centre de regroupement et de tri de Beaufort (39) (TRIADIS) puis unités de traitement
Huile de vidange	Centre de regroupement et de tri de Montmorot (39) (CHIMIREC) puis unités de traitement
Huisseries	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis traitement par valorisation matière selon le flux
Pneus	Installation de tri-massification d'ALPHA-RECYCLAGE à Brevans (39) puis valorisation matière
Piles	Eco-organisme : SCRELEC
Batteries	Centre de tri-massification à Longvic (Bourgogne Recyclage) puis unités de valorisation par flux
Réemploi	Recyclerie – ressourcerie de Quingey (TRI 25), Besançon et Omans (EMMAUS 25)
ABJ : Articles de Bricolage et Jardin (catégorie 1 : outillage thermique)	Eco-organisme : ECOLOGIC
ASL : Articles de Sport et de Loisirs	Eco-organisme : ECOLOGIC
Lampes, néons	Eco-organisme : ECOSYSTEM

Valorisation énergétique

L'intégralité des déchets ménagers résiduels de Grand Besançon Métropole est acheminée à l'usine d'incinération avec valorisation énergétique (UVE).

En 2022, ce sont 40 529 tonnes qui ont été accueillies et traitées par cette installation dont 27 060 issues des collectes d'ordures ménagères résiduelles de Grand Besançon Métropole.

L'usine d'incinération avec valorisation énergétique dispose d'un four :

- Ligne d'incinération de 2002 d'une capacité de 4t/h équipée d'une chaudière verticale produisant de l'eau surchauffée (350 °C - 40 bars) et un turbo alternateur de 750 KV.

La capacité est de :

- 42 000 t/an d'ordures ménagères et de DIB (déchet industriel banal)
- 3 000 t/an de boues de station d'épuration urbaine.

La chaleur produite par l'incinération des déchets est récupérée et utilisée pour alimenter le réseau de chaleur du quartier de Planoise.

L'énergie valorisée représente environ 40 % des besoins annuels. La technique de cogénération est également utilisée pour produire de l'électricité.

En 2022, l'incinération avec valorisation énergétique des déchets ménagers de GBM a généré :

- Production de 46 759 Mwh chaleur, 4 384 Mwh électricité
- Production de 5 548 t mâchefers dont 84,1% sont valorisés directement ou après maturation,
- Récupération puis recyclage de 99 % de 459 t de métaux ferreux et de 64,2 % de 46 t de métaux non ferreux extraits des mâchefers
- Résidus d'Épuration de Fumées d'Incinération des OM (REFIOM) : 678 t enfouies en Installation de stockage des déchets dangereux (ISDD).

Faits marquants 2022

Prévention des déchets

- Interventions en milieu scolaire, 1322 personnes sensibilisées
- Découverte du centre de tri, 136 participants
- Animations sur le territoire, 1206 personnes concernées.
- Mise en oeuvre des 8 axes du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), contractualisé avec les 3 EPCI en 2021.

TRI

Depuis juillet 2012, le tri des collectes séparées est réalisé au centre de tri exploité par le SYBERT. La direction du site, l'exploitation, la gestion des flux et la maintenance sont assurées en régie. Un responsable de site s'appuie sur le service maintenance mutualisée (7 ETP affectés) et sur le service Tri Logistique. Ce dernier est composé d'un secteur Exploitation (9 ETP), d'un responsable Logistique et des logisticiens. Ces derniers sont en soutien de l'exploitation.

La prestation de tri manuel sur la chaîne de tri est assurée par l'association d'insertion GARE BTT.

Les collectes sont triées manuellement et mécaniquement pour isoler les matières premières et secondaires. Les refus de tri sont traités à l'usine d'incinération du SYBERT où leur énergie est valorisée.

12 973 tonnes de recyclables (hors verre) issus des collectes séparées de Grand Besançon Métropole ont pu être valorisées.

Verre : 7 020 tonnes.

Répartition des tonnages issus du centre de tri

2022	PAPIERS	CARTONS	PLASTIQUES	METAUX (acier + alu)	REFUS DE TRI	TOTAL
Tonnages GBM	4 860	3 270	1 421	410	3 040	13 001
soit en %	37,4 %	25,2%	10,9 %	3,2 %	23,4 %	100 %

Déchetteries

9 déchetteries sont implantées dans le territoire de Grand Besançon Métropole. Les grands bisontins ont accès à toutes les déchetteries du SYBERT grâce à un badge.

Déchetteries de Grand Besançon Métropole	Nombre de visiteurs en 2022	Evolution 2022/2021	2021
Thise	110 064	-7,27 %	118 688
Besançon Tilleroyes	102 941	+ 5,92 %	97 183
Byans-sur-Doubs	3 686	-1,34 %	3 736
Devecey	53 017	-10,51 %	59 246
Marchaux	4 715	+ 79,62 %	2 625
Pirey	90 685	+ 4,12 %	87 100
Saint-Vit	52 613	+ 45,38 %	36 191
Saône	57 071	-5,28 %	60 253
Thoraise	35 147	-16,67 %	42 180
TOTAL	509 939	+0,54 %	507 202

Compostage

A l'échelle de son territoire, le SYBERT estime à 5 276 tonnes de biodéchets ont pu être détournées via le compostage collectif de proximité (composteurs accélérés, chalets de compostage, composteurs en pied d'immeuble, lombricomposteurs) et par composteurs individuels.

En 2022 :

- le compostage en pied d'immeuble : 14 nouveaux sites ont été ouverts. Au total, ce sont 284 sites de compostage en pied d'immeuble suivis par le SYBERT.
- 23 sites de compostage partagés de quartier (chalets ou bacs)

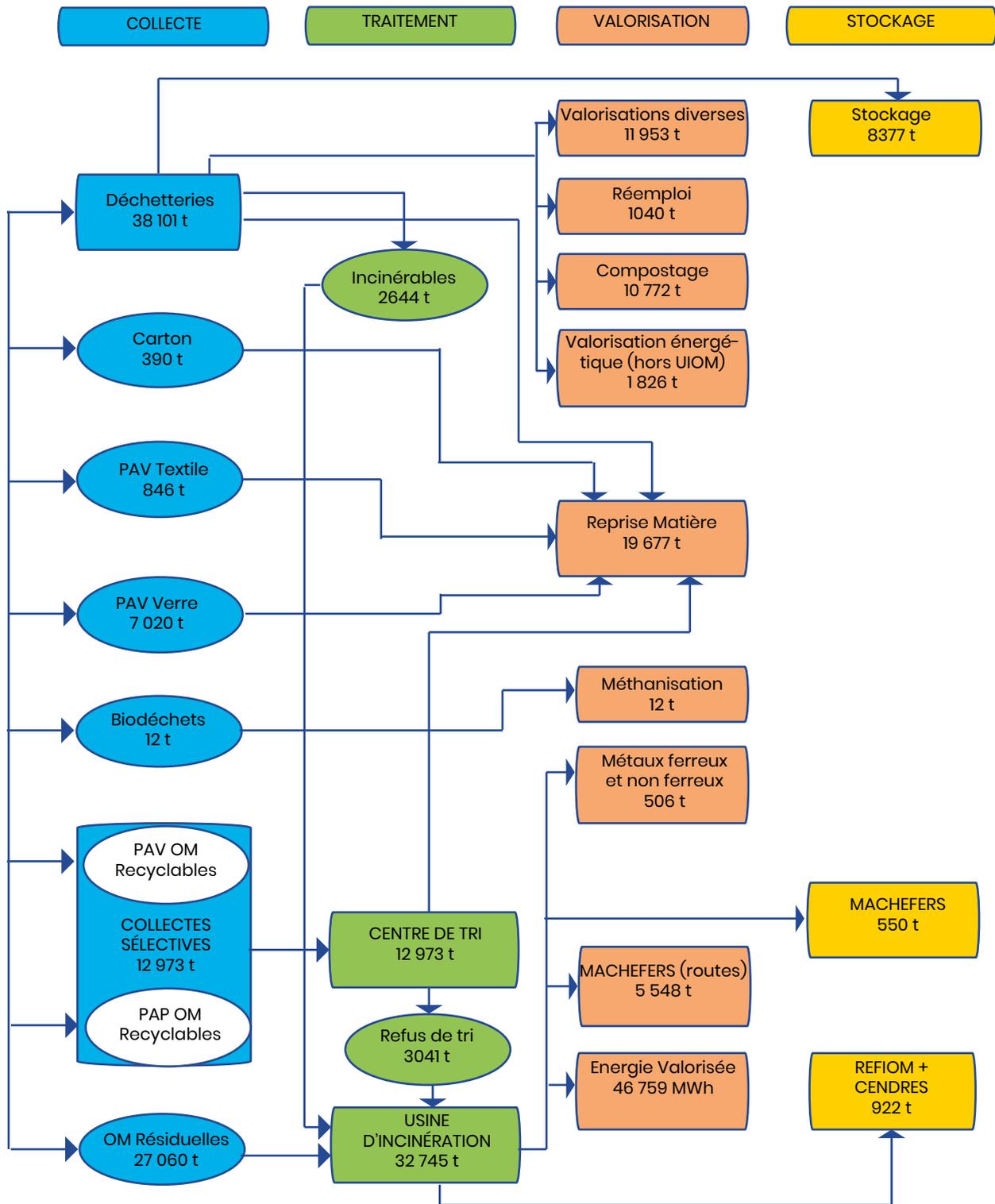
Installation du Tri-Massification

L'installation de tri-massification a été mise en service en juillet 2015. Elle permet de trier les encombrants issus des déchetteries afin de mieux valoriser les matières par recyclage ou énergie. En 2022, cette installation a permis de valoriser 1 420 tonnes d'encombrants valorisables, 761 tonnes de plâtre, 1 691 tonnes de cartons et 8 364 tonnes de verre issues de toutes les déchetteries du territoire du SYBERT.

TRAITEMENT

INDICATEURS TECHNIQUES

Synoptique Flux Déchets Collectés



INDICATEURS FINANCIERS

Conformément au Décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le présent rapport traite les montants des principales prestations rémunérées à des entreprises ou des syndicats au titre de l'année 2022. La matrice des coûts proposée en page 28 est établie sur la base du compte administratif arrêté au 31 décembre 2022.

Chiffres clés

Budget : 23 M€

Redevance incitative : RI 2022 des ménages : 15,7 M€ - RI 2022 des non ménages : 3 M€

Contribution moyenne des entreprises : 1 503 €/HT/an/1 000L mis à disposition

3 factures par an soit près de 135 000 factures éditées. Taux de factures impayées < 1%

85 000 foyers redevables

65 % d'habitat collectif sur le territoire de Grand Besançon Métropole

86 % d'habitat collectif sur Besançon

Nombre de marchés en cours d'exécution : 27 (hors marchés avec les services mutualisés : achats de pièces détachées, reprographie, habillement, restauration...)

2 018 mandats émis ; 512 factures reçues ; 328 titres de recettes – hors factures RI.

Principales prestations rémunérées à des entreprises

Prestations réglées au titre de l'année 2022	Prestataires	Montant € HT
Collecte des ordures ménagères résiduelles	VEOLIA	961 750
Collecte des ordures ménagères recyclables	VEOLIA	636 886
Collecte des biodéchets	TRIVIAL COMPOST	15 485
Collecte des cartons	C2T DECHETS	86 248
	TOTAL	1 700 369

Prestations rémunérées au SYBERT

La revente des produits de ces activités est déduite de ces prestations :

- pour le tri : les papiers, journaux, magazines (non soutenus par Citéo)
- pour l'incinération : l'énergie et les métaux récupérés par les mâchefers
- pour les déchetteries : les différents matériaux rachetés par les filières ou fédérations.

Tarifs du SYBERT 2022

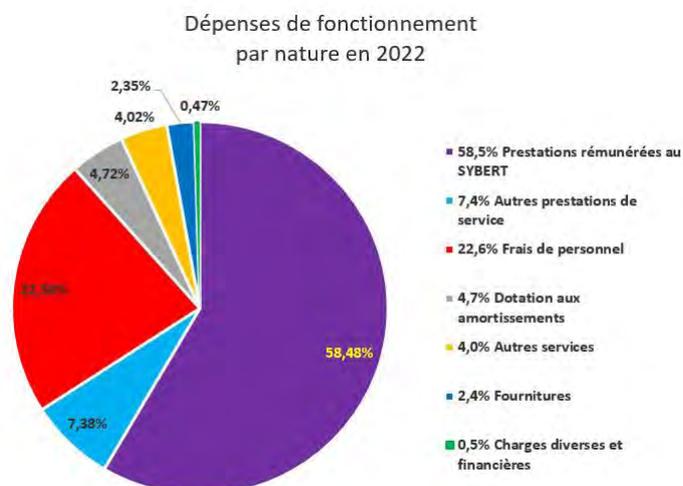
- Tri : 135€ HT/t
- Incinération : 160 € HT/t + 11,00 €/t de TGAP
- Prévention : 2,30€ HT/hab.
- Déchetterie : 23,50€ HT/hab.
- Transport des refus de tri : 9€ HT/t
- Caractérisation : 100€ HT à l'unité
- Administration : 3 € HT/hab.
- Valorisation matière organique : 2,10€ HT/hab.

INDICATEURS FINANCIERS

Prestations réglées au titre de l'année 2022	Montant € HT
Prestation de tri	1 966 000
Prestation d'incinération et TGAP comprise	5 456 000
Déchetteries	4 600 007
Prévention	450 214
Administration générale	587 235
Valorisation de la matière organique	411 065
Contribution aux travaux de l'UIOM	0
TOTAL	13 470 521

Répartition des dépenses de fonctionnement par nature

	Montant des dépenses € HT 2022	Moyenne par habitant	Evolution 2022/2021	Montant des dépenses € HT 2021
58,5 % Prestations rémunérées au SYBERT	13 470 521	68,80 €	+ 5,7 %	12 744 797
7,4 % Autres prestations de service	1 700 369	8,70 €	+ 11,3 %	1 527 752
22,6 % Frais de personnel	5 201 821	26,60 €	+5,9 %	4 910 545
4,7% Dotation aux amortissements	1 086 710	5,60 €	+21,1 %	897 560
4 % Autres services	925 520	4,70 €	+ 28,60 %	719 436
2,3 % Fournitures	541 902	2,80 €	+ 20,90 %	448 349
0,5% Charges diverses et financières	107 741	0,60 €	- 6,30 %	115 013
TOTAL	23 034 584	117,70 €	+ 7,8 %	21 363 452

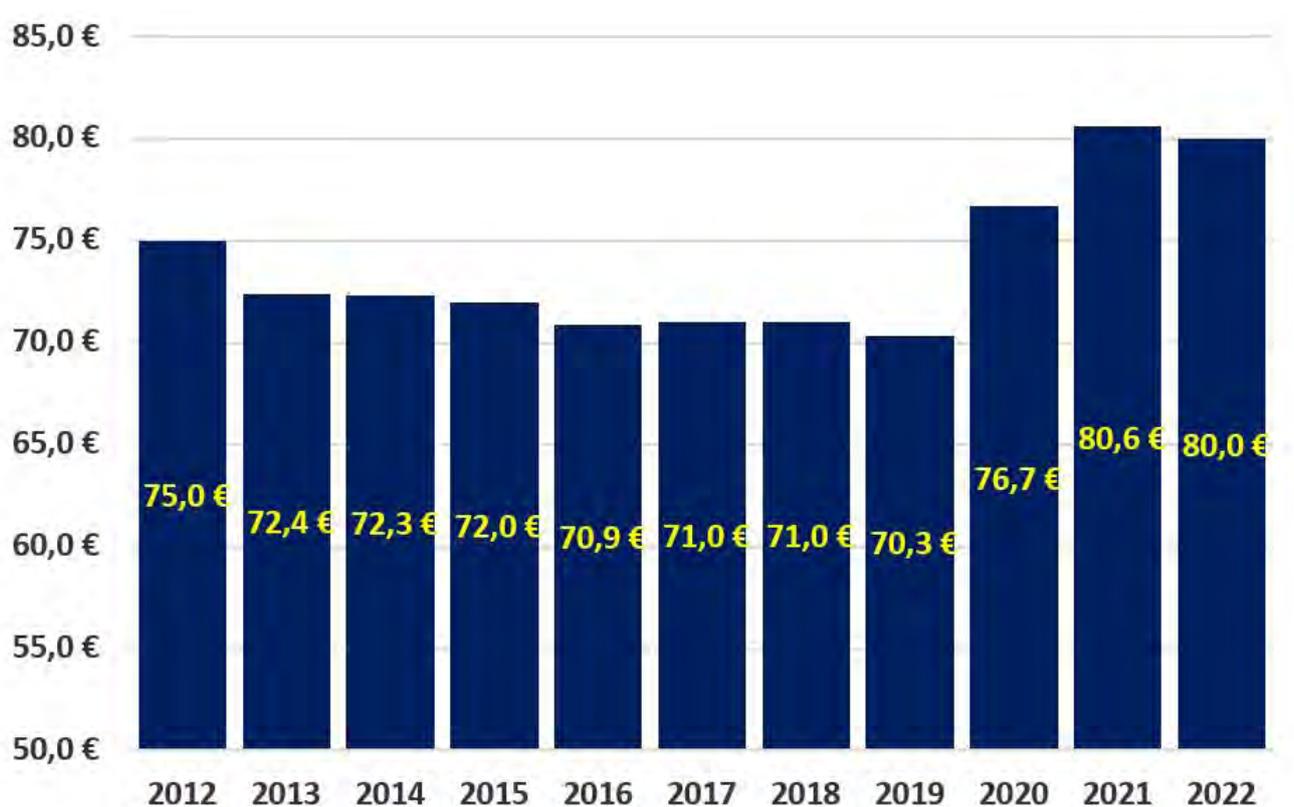


INDICATEURS FINANCIERS

Répartition du financement du service public

		Recettes € HT 2022	Moyenne par habitant 2022	Evolution de la moyenne / hab.
67 %	Recette de la REOM/RI des ménages	15 662 058	80,0 €	↘
13 %	Recette de la REOM/RI des non ménages	3 045 085	15,60 €	↗
12 %	Soutiens des organismes agréés	2 838 266	14,50 €	↗
7 %	Valorisation matière	1 588 107	8,10 €	↗
1 %	Recettes diverses	173 162	0,90 €	↘
	TOTAL	23 306 678	119,10 €	↗

Evolution du tarif moyen des ménages par hab./ an en € HT



80 € HT/an/hab. (TVA 10% soit 88 € TTC)
 Redevance moyenne facturée aux ménages (-0,7%/2021)

INDICATEURS FINANCIERS

Contrats

Du fait de la forme de gestion et de financement de la gestion des déchets, le SPGD relève des statuts du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) nécessitant une contractualisation des relations avec les usagers producteurs de déchets sous forme d'abonnement.

	Contrats DNMA	Contrats Ménages	Population
Besançon	1 529	11 055	117 912
Périphérie	1 310	30 987	77 833
TOTAL	2 839	42 042	195 745

Répartition des dépenses et recettes d'investissement du service public

	Dépenses € HT	%		Recettes € HT
Bacs et conteneurs	443 539	48%	Amortissements	1 086 710
Matériels de transport	426 431	46%	Subventions	178 624
Mobiliers et matériels	5 101	1%	Autres réserves	235 813
Amortissement provision équipements	28 125	3 %		
Remboursement d'emprunt	0	0%		
Bâtiment administratif	17 309	3%		
TOTAL	920 505	100%		1 501 147

Coûts constatés de la gestion des déchets

Les coûts annoncés ci-dessous reprennent toutes les étapes de la gestion des déchets :

- Prévention, précollecte, collecte
- Transfert
- Traitement et valorisation

	Coût aidé HT/ hab.*	Evolution du coût aidé HT/hab. 2022/2021
OM résiduelles	51,90 €	+4,10 €
OM recyclables PAP	14,90 €	-2,60 €
OM recyclables PAV	9,30 €	-2,50 €
Verre	2,60 €	-0,20 €
Carton	- 0,30 €	- 0,10 €
Déchetteries	25,10 €	+ 0,10 €
TOTAL	94,10 €	+1,60 €

*chiffres issus de la méthode «comptacoûts» initiée par l'ADEME

INDICATEURS FINANCIERS

Matrice standard de présentation des coûts 2022

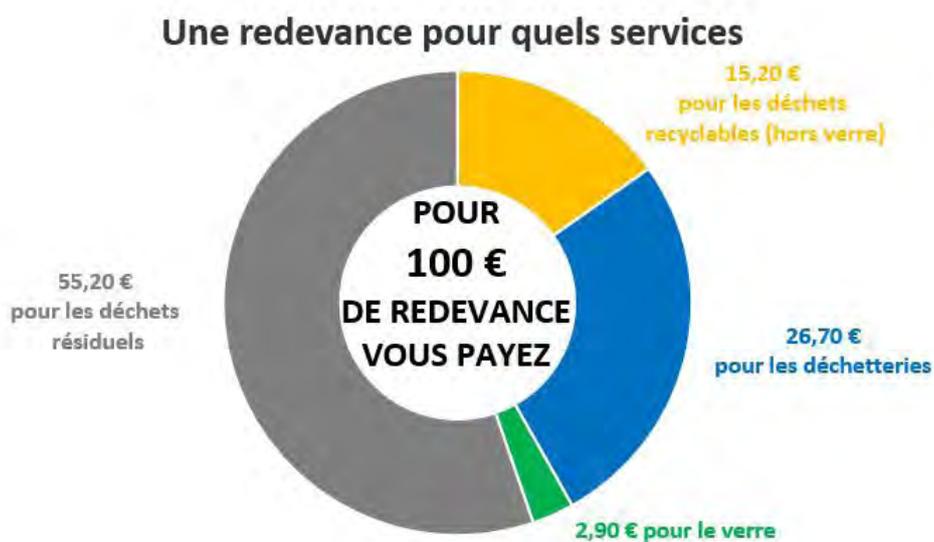
Année 2022		FLUX DE DECHETS					Total	
Montants en € HT		Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM (PP)	Recyclables secs des OM (PAV)	verre	carton		Déchets des déchèteries
Charges	Fonctionnelles							
	Charges de structure	1 104 350	453 056	35 175	221 988	12 333	209 635	2 036 536
	Charges liées à l'intercommunalité							-
	Prévention	342 481	621 919	48 286	27 499	27 499	215 320	1 283 003
	Communication	32 998	71 448	5 547				109 993
	TOTAL	1 479 828	1 146 422	89 008	249 487	39 832	424 955	3 429 532
	Techniques							
	Collecte	3 494 122	3 389 561	199 394	503 366	86 247	2 272 404	9 945 094
	Pré-collecte	312 671	329 638	25 593	213 706			881 607
	Collecte	3 181 451	3 059 923	173 801	289 660	86 247	2 272 404	9 063 487
	Transit/transport				42 120		2 024 003	2 066 123
	Traitement	5 456 159	1 787 307	138 767	-	-	-	7 382 233
	Tri/Conditionnement		1 787 307	138 767				1 926 074
	Compostage							-
	Incinération	5 456 159						5 456 159
	Autre valorisation énergétique							-
	Stockage							-
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux						211 600	211 600
	Autres charges							-
	TOTAL	8 950 281	5 176 868	338 161	545 486	86 247	4 508 007	19 605 052
TOTAL CHARGES		10 430 110	6 323 291	427 169	794 973	126 079	4 932 962	23 034 584
Produits	Industrielles							
	Ventes de produits et d'énergie	-	1 232 672	95 705	194 694	65 036	-	1 588 107
	Matériaux		1 232 672	95 705	194 694	65 036		1 588 107
	Compost							-
	Energie							-
	Prestations à des tiers							-
	Autres produits	52 573	49 556	3 848	15 335	-	24 000	145 312
	TOTAL	52 573	1 282 228	99 552	210 029	65 036	24 000	1 733 418
	Soutien							
	Soutien accordé par les sociétés agréées Adelphe et Eco-Emballages	178 811	2 330 438	180 935	51 089	96 993		2 838 266
Aides								
Aides "reprises" aux investissements	13 118	13 926	1 081				28 125	
Fonctionnement & communication							-	
Aides à l'emploi	8 789	9 330	724				18 844	
TOTAL	21 908	23 256	1 806	-	-	-	46 969	
TOTAL PRODUITS		253 291	3 635 922	282 293	261 118	162 029	24 000	4 618 653

INDICATEURS FINANCIERS

Calculée sur la base du bac gris à déchets résiduels, la redevance sert à financer l'ensemble du service de collecte et de traitement des déchets, c'est-à-dire :

- la collecte des déchets résiduels et des déchets recyclables,
- la collecte des conteneurs d'apport volontaire (verres, textiles, déchets recyclables)
- le fonctionnement des déchetteries
- le traitement des déchets collectés.

Le grand principe de la redevance incitative est de permettre à chacun de maîtriser sa facture en encourageant le tri et la réduction des déchets.



Effectifs de la Direction Gestion des Déchets

124 postes*
permanents

*5 postes en cours de recrutement au 31 décembre 2022

20 femmes

1 agent → catégorie A
9 agents → catégorie B
10 agents → catégorie C

99 hommes

5 agents → catégorie A
4 agents → catégorie B
90 agents → catégorie C



Pour pallier les surcroûts de travail et les absences, la DGD a recours à diverses solutions :

- HEURES SUPPLÉMENTAIRES : 4973 h

- EMPLOIS TEMPORAIRES :

- INTERMED : 3926 h (3248 h en 2021, soit + 20,8%). La DGD a contractualisé avec INTERMED pour répondre à des besoins ponctuels. Cette structure propose du personnel en réinsertion. En 2022, 18 agents ont été appelés en renfort pour pallier à un manque d'effectif.

- SAISONNIERS : 1411 h soit 10 agents lors de l'été 2022, 8 en qualité de rippeur, 1 agent au service précollecte et 1 agent au pôle relations usagers.

- EMPLOIS CONTRACTUELS (CDD...) : 8306 h en 2022.

Éléments sur la sécurité au travail :

- 11 accidents du travail qui ont généré 498 jours d'arrêts
- 2 assistants de prévention

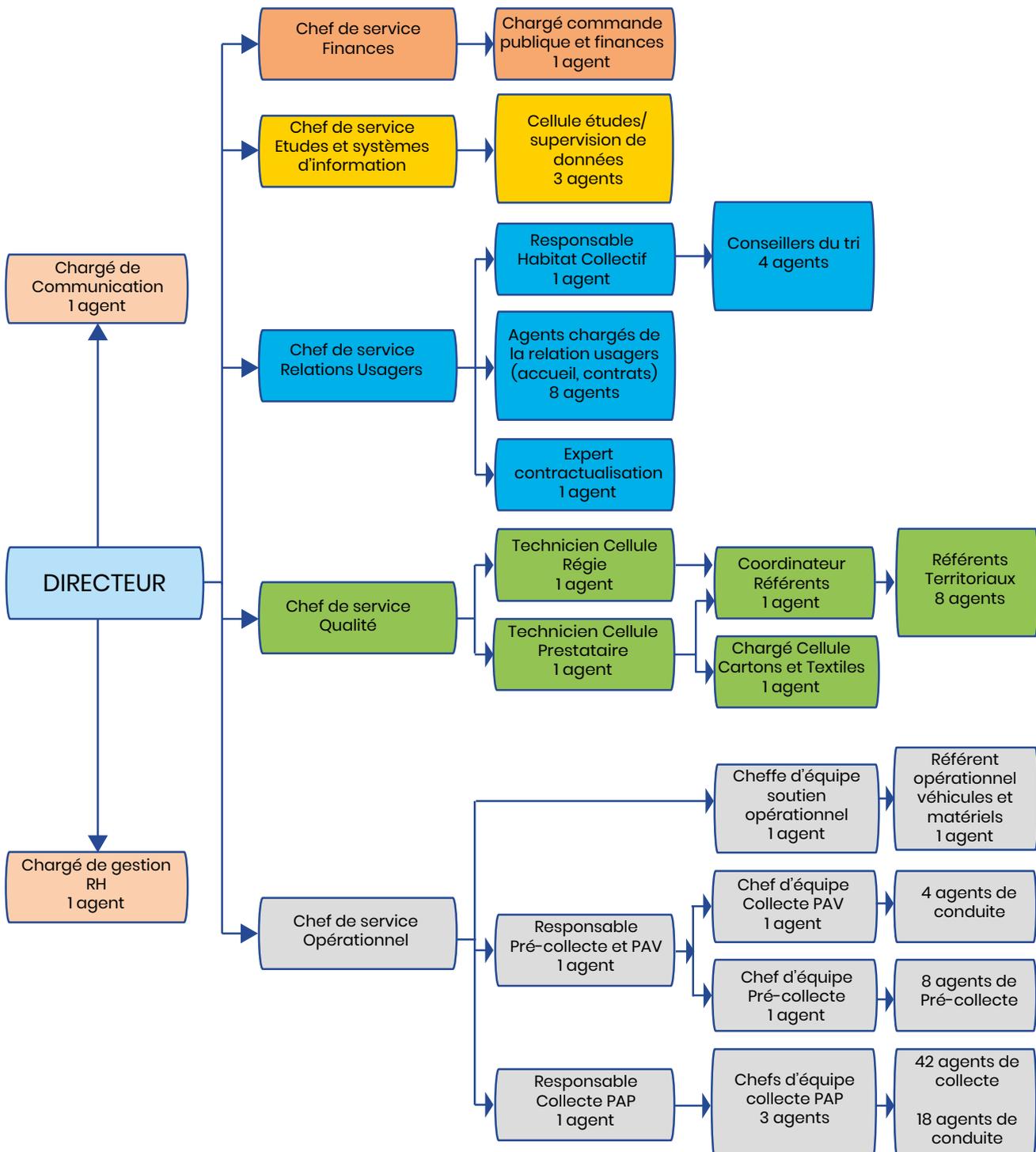
Chiffres de l'absentéisme :

- 12 % (hors congés et récupération).
- A noter qu'en 2022, 4 agents ont été absents toute l'année en lien avec une maladie.

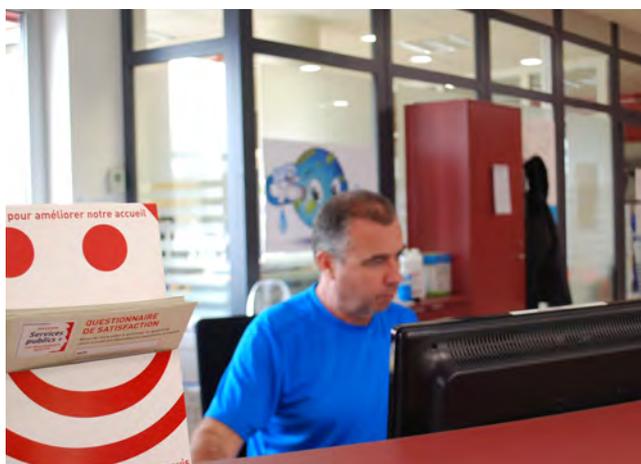
Organigramme 2022

119 agents

6 agents → catégorie A
 13 agents → catégorie B
 100 agents → catégorie C



RELATION AVEC LES USAGERS



Démarche qualité – label Marianne

Dans le cadre de la labellisation Marianne Services Publics +, la Direction Gestion des Déchets met un accent important sur la relation avec ses usagers. Ainsi, le taux de couverture moyen des appels est de 95.29%.



Chiffres clés

	ACCUEIL PHYSIQUE	APPELS REÇUS		CONTACTS ECRITS		
		TOTAL	DONT APPELS SYBERT	COURRIERS TRAITÉS	COURRIELS TRAITÉS	TOTAL
2022	367	22 055	14 389	597	8192	8789
2021	236	24 042	9 120	276	7 655	7931
2020	368	31 260	14 326	306	6 262	6568
2019	587	26 517	7 400	104	5 593	5697
2018	207	19 338	3 799	3 544	3 979	7523

Accueil et courriers

La Direction Gestion des Déchets dispose d'un standard téléphonique et d'un accueil physique ouverts tous les deux du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Près de 80% des contacts avec les usagers se font par téléphone. Même si certains usagers se déplacent, le second canal employé est l'écrit (courriels à 95% et courriers pour 5%).

Depuis la mutualisation du standard téléphonique entre la Direction Gestion des Déchets et le SYBERT, les appels pour le syndicat de traitement représentent plus de la moitié des appels ; près de 65% en 2022.

RELATION AVEC LES USAGERS

Portail Internet

La dématérialisation des démarches est possible grâce à l'interface Besançon-eMoi qui permet de gérer son contrat de gestion des déchets, de payer ses factures. 14 623 comptes Besançon-eMoi sont en fonctionnement en 2022 pour environ 25 828 paiements en ligne en 2022, soit une hausse de 10%.



Appropriation de la redevance incitative en habitat collectif

La redevance incitative, mise en place en 2012, a été rapidement assimilée par les usagers résidant en pavillonnaire. Avec 60% d'habitat collectif sur son territoire, le tri des déchets en habitat vertical est donc très vite devenu un véritable enjeu. Grand Besançon Métropole a donc mis l'accent sur la prise en charge de ces usagers, en créant une cellule dédiée à l'appropriation de la redevance en habitat collectif.

La cellule habitat collectif est aujourd'hui composée de 4 conseillers du tri et d'une coordinatrice. Leur mission réside dans l'accompagnement des usagers et des bailleurs, publics ou privés, pour une bonne gestion des déchets. Mieux trier pour maîtriser les montants acquittés de redevance incitative !

Chaque année, ce sont environ 150 sites ou adresses qui sont suivis par ces agents. Il s'agit tout d'abord d'établir un diagnostic technique des locaux dédiés au tri des déchets. Des petits travaux d'amélioration sont alors suggérés aux bailleurs (éclairage, ventilation, accès à un point d'eau...). Ensuite, les conseillers analysent et corrigent les mauvaises pratiques : emplacement, rotation des bacs à l'intérieur des locaux. Ensuite, vient le contrôle de la dotation qui doit être adaptée aux besoins des usagers

Enfin, c'est le temps de la sensibilisation et du contact direct avec les usagers, souvent grâce à l'organisation de porte-à-porte ou d'animations en pied d'immeuble.

Les chiffres pour 2022 :

- Nombre de sites suivis : 265 contrats accompagnés ce qui représente 18 254 habitants
- Nombre de personnes sensibilisées : 1 049

En 2018, un accord avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire de GBM a permis de mettre en place un partenariat privilégié entre la DGD et les acteurs de terrain des bailleurs. Les échanges sont quotidiens dans le but d'améliorer le geste de tri des usagers.

C'est pourquoi la cellule habitat collectif organise des formations à destination des gardiens ou des chefs d'équipe des sociétés de nettoyage qui interviennent pour le compte des bailleurs. 70 gardiens et personnels des bailleurs ont été formés en 2022 soit 10 sessions de formation.

La cellule habitat collectif participe également à de nombreuses animations de quartier. Ces journées sont toujours propices à la transmission des bons gestes de tri. En 2022, 16 journées d'animation ont été assurées par les agents de l'habitat collectif. La cellule « habitat collectif » est de plus en plus sollicitée pour étudier de gros contrats et aider à une meilleure gestion (exemple en 2022 : les contrats de l'armée). Ces accompagnements se font sur plusieurs semaines voire plusieurs mois.

L'objectif principal du règlement de collecte et de facturation est de définir les conditions d'application du service public à disposition des usagers du service. Ce document précise toutes les modalités qui s'appliquent pour le placement, le retrait des bacs, la collecte, la facturation... L'intégralité de ce document est disponible sur demande.

Huit référents territoriaux représentent la DGD auprès de l'utilisateur, en étant les garants auprès de ceux-ci du respect des conditions définies entre le client/usager et le Service Public de Gestion des Déchets, en faisant notamment le lien avec les autres services de la Direction.

Ils s'assurent de la qualité du service rendu par les opérateurs de collecte (régie ou prestataires) et de l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine.

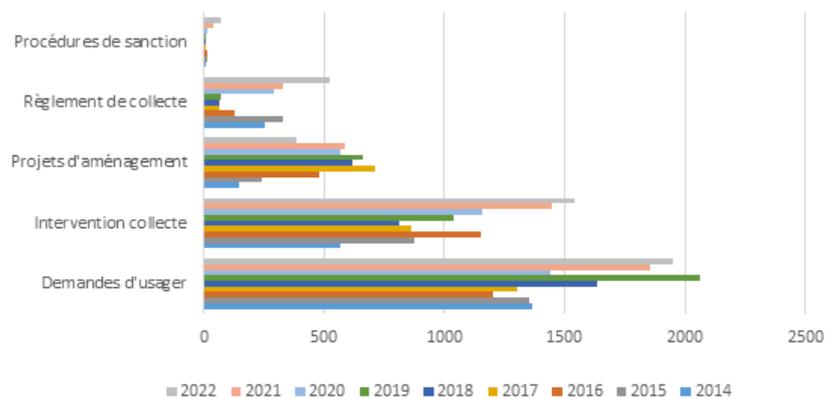
Ils sont assermentés pour constater les infractions au règlement de collecte du Service Public de Gestion des Déchets. Ils réalisent des contrôles quotidiens au cours des tournées de collecte, vérifient le contenu des bacs, les conditions d'entreposage, la conformité des conteneurs (propreté, équipement en puce RFID etc...) ou encore leurs conditions de présentation de collecte.

Chiffres clés

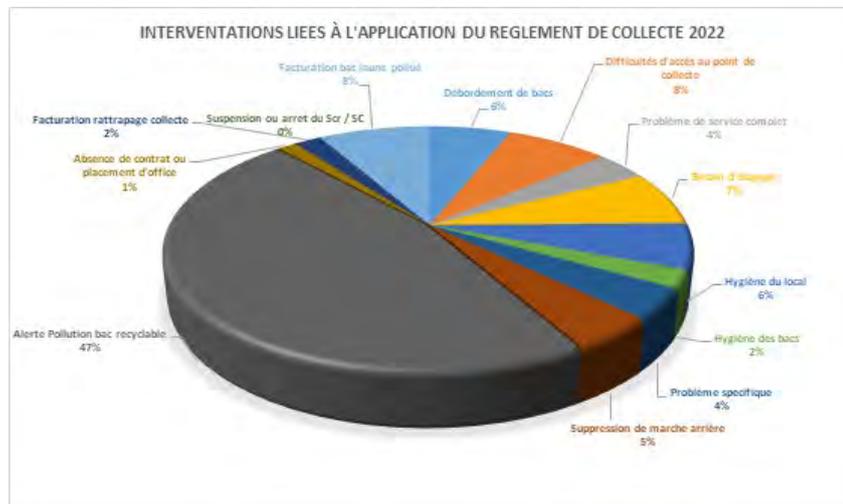
Chiffres clés du Service Qualité en 2022



Evolution des missions 2014 à 2022



Application du règlement de collecte et de facturation



Un contrôle quotidien et régulier est réalisé par l'agent de collecte avant de collecter le bac de déchets recyclables.

Principales erreurs de tri depuis l'extension du geste de tri :

- sacs ordures ménagères résiduelles
- déchets recyclables enfermés dans un sac ou imbriqués
- déchets verts, textiles, petits appareils ménagers type poêle, casserole, sèche-cheveux
- verre

Ne sont pas recyclables :

- les boîtes, flacons, contenant les restes, les papiers gras et salis
- les déchets dangereux : seringue, objet coupant, explosif, produit toxique
- les cadavres d'animaux, gros encombrants.

En habitat individuel, un contrôle visuel des bacs jaunes est réalisé avant la levée : en cas de pollutions (erreurs de tri), une étiquette rouge est posée sur le bac pollué ; le bac ne sera pas collecté, l'utilisateur devra retrier ce bac et le présenter à la prochaine collecte.

En habitat collectif, le couvercle du bac jaune contenant des erreurs de tri est condamné par un adhésif et ne sera pas collecté avec les recyclables (il pourrait polluer l'ensemble d'une tournée dans le camion).

Pour des raisons d'hygiène et parce qu'il est difficile en habitat collectif de demander aux habitants d'un immeuble de retrier le bac, celui-ci sera collecté avec le bac gris

348 tonnes de déchets recyclables, soit 2,8 % du tonnage recyclable (2,3% en 2022), ont été écartées en amont de la collecte correspondant à des bacs recyclables contenant une part importante d'ordures ménagères résiduelles.

Pour 2022, le taux de refus de tri moyen de 23,4 %.

525 courriers de rappel à l'ordre ont été envoyés à des usagers.

Mission qualité

1948 enquêtes qualité ont été réalisées en 2022. 30% des demandes reçues par le service public de gestion des déchets font l'objet d'une enquête et d'un contact personnalisé.

Il s'agit :

- soit des interventions suite à des demandes d'utilisateurs concernant principalement des réclamations : non remisage des bacs après la collecte ou absence de collectes ponctuelles inhérentes aux difficultés de passages des équipes de collecte (élagages, travaux, stationnement gênants etc..).

- soit des interventions pour des contrats particuliers : lors d'une demande d'ouverture ou de modification du contrat d'abonnement, il peut être nécessaire pour des cas complexes (activité commerciale, regroupement d'utilisateurs sur un même contrat, etc...) qu'un référent territorial se déplace et rencontre les usagers afin de définir les modalités de collecte et la dotation nécessaire.

Liens entre la collecte et l'utilisateur

1540 interventions auprès des usagers en amont des collectes pour garantir et pérenniser la prestation régulière et sécurisée d'enlèvement des déchets : besoin d'élagage, récupération de clés pour accéder aux bacs ou encore déplacement du point de collecte.

Accompagnement à la gestion des dépôts sauvages

Pour répondre à la demande des maires souhaitant des informations sur les différentes procédures de gestion des dépôts sauvages de déchets, Grand Besançon Métropole a élaboré un mémento sur la gestion de ceux-ci.

Ces actes d'incivilités sont de deux natures et peuvent donc faire l'objet de procédures différentes et néanmoins complémentaires :

• 1ère situation : dépôts de sac(s) à côté des bacs les jours de la collecte : Grand Besançon Métropole peut intervenir dans le cadre de son pouvoir de police spéciale lié au respect du règlement de collecte. En cas de récidive ou de maintien de la situation, Grand Besançon Métropole peut émettre une facture correspondant aux frais d'élimination des déchets, et modifier la dotation en bacs du titulaire du contrat (procédure d'ajustement d'office).

• 2ème situation : dans tous les autres cas, le maire reste compétent par son pouvoir de police générale.

Instruction des nouveaux projets d'aménagement

Cette mission consiste à définir des préconisations à destination des architectes, maîtres d'œuvres ou service urbanisme visant à assurer un service conforme aux objectifs d'hygiène et sécurité pour ce qui concerne le dimensionnement des zones de stockage de déchets et la construction des voiries nécessaires à la circulation des camions de collecte.

L'adhésion de la majorité des communes de l'agglomération au service mutualisé d'instruction des actes du droit des sols a eu pour conséquence une forte augmentation de la sollicitation du service public de gestion des déchets pour des avis relatifs à des projets d'aménagement. Toutefois, ce travail est indispensable puisqu'il permet de garantir un service de collecte conforme aux règles de sécurité, de prévention et de protection de la santé pour les agents de collecte. Il facilite également à terme le travail des agents d'entretien ou des gardiens d'immeubles.

383 nouveaux projets d'aménagement ont été instruits en 2022.

Traitement des situations de collecte dangereuses

À l'issue d'un diagnostic réalisé en 2015, les élus de Grand Besançon Métropole ont validé en décembre 2015, lors d'une Conférence des Maires, la démarche de résorption des situations accidentelles en collecte (472 marches-arrière référencées sur le territoire).

Depuis le démarrage du projet, les référents territoriaux de la Direction Gestion des déchets se sont rendus dans les communes concernées à la rencontre des maires et des usagers pour évoquer cette problématique et mettre en œuvre les solutions concrètes : aménagements de voirie ou points de regroupement.

80% des marches-arrière répertoriées sur Grand Besançon Métropole ont déjà été traitées.

Pour quelques cas jugés très complexes (environ 5%), il a été retenu une solution alternative élaborée en concertation avec les représentants des communes concernées. Il s'agit de mettre à disposition des usagers des sacs prépayés qu'ils éliminent par l'intermédiaire de conteneurs collectifs avec accès privés.

Ainsi, depuis 2020, cette solution a été mise en œuvre à 3 reprises dans le territoire de la communauté urbaine.



Améliorer la collecte des cartons à destination des commerçants du centre-ville de Besançon

Dans la continuité du projet en cours (cf. faits marquants), une collecte mobile actuellement en étude, pourrait être testée en 2023 pour permettre aux commerçants de venir au contact de l'entreprise et ainsi faire évacuer à des horaires définis les cartons générés par l'activité commerciale.

L'objectif est de pouvoir proposer une solution alternative aux commerçants qui seront trop éloignés des conteneurs d'apport volontaire installés.

Déployer de nouvelles modalités de captation de la matière recyclable dans les quartiers d'habitat urbain dense

Dans la continuité des tests réalisés sur 8 adresses (cf. faits marquants), il a été acté la mise en œuvre de ce nouveau dispositif de collecte pour le quartier de Planoise. Ainsi, une centaine de stations tri sera déployée sur ce secteur au cours des 4 prochaines années, notamment dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain.

Tarifs annuels applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

(en application de la délibération du Conseil Communautaire de Grand Besançon Métropole du 16/12/2021)

REDEVANCE ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES										
ABONNEMENT - Part fixe - en € TTC (TVA 10 %)										
PAR BAC À DÉCHETS RÉSIDUELS ET SELON NIVEAU DE SERVICE	60 litres	80* litres	120/140 litres	180 litres	240 litres	330 litres	500 litres	660* litres	750 litres	1100 litres
1 Besançon centre-ville service complet inclus	150,96	-	209,89	243,64	297,01	379,15	527,33	-	775,76	1105,86
2 Besançon hors centre	136,41	-	181,08	207,79	252,41	320,25	438,04	-	642,32	914,35
Option service complémentaire (a)	38,50	-	38,50	38,50	49,50	60,50	70,40	-	106,70	152,90
Option demi-service complém. (a)	19,25	-	19,25	19,25	24,75	30,75	35,20	-	53,35	76,45
3 Communes en zones agglomérées de + de 2000 hab.	129,44	-	170,09	191,50	233,26	296,48	402,62	519,50	590,81	-
4 Communes en zones agglomérées de - de 2000 hab.	123,74	141,96	156,70	174,25	208,31	242,99	353,93	457,50	517,81	-
5 GROS PRODUCTEURS dotés de bacs d'un volume global ≥ à 500 L	-	-	-	-	233,26	296,48	402,62	519,50	590,81	-
COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE sur demande, 24 h à l'avance	11,88	11,88	11,88	11,88	11,88	11,88	29,70	29,70	29,70	-

POIDS/LEVÉE - Part variable - en € TTC (TVA 10 %)										
PAR BAC ET SELON VOLUME DU BAC À DÉCHETS RÉSIDUELS	60 litres	80* litres	120/140 litres	180 litres	240 litres	330 litres	500 litres	660* litres	750 litres	1100 litres
Coût unitaire de la levée**	2,79	2,79	2,79	2,79	2,79	2,99	3,29	3,55	3,72	4,39
Prix au kg des déchets résiduels	0,256 € TTC/kg									

Service complémentaire sur demande : (a) sortie et rentrée des bacs par les agents de collecte, prestation non disponible pour les communes périphériques.

NIVEAUX DE SERVICE DE LA GESTION DES DÉCHETS DANS LE GRAND BESANÇON

- 1 Besançon centre-ville** : collecte des déchets résiduels deux fois par semaine, recyclables en apport volontaire, service de collecte complet inclus (sortie et rentrée des bacs par les agents de collecte).
- 2 Besançon hors centre** : collecte des déchets résiduels et recyclables une fois par semaine, service complémentaire sur demande (sortie et rentrée des bacs par les agents de collecte).
- 3 Communes en zones agglomérées de + de 2000 hab.** : collecte des déchets résiduels une fois par semaine, recyclables une fois toutes les deux semaines, service complémentaire non disponible.
 AVANNE-AVENEY • BEURE • CHALEZEULE • CHÂTILLON-LE-DUC • ÉCOLE-VALENTIN • FRANOIS GRANDFONTAINE • LES AUXONS • MISEREY-SALINES • MONTFAUCON • MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU MORRE • NOVILLARS • PIREY • POUILLEY-LES-VIGNES • ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ • SAINT-VIT • SAÔNE SERRE-LES-SAPINS • THISE
- 4 Communes en zones agglomérées de - de 2000 hab.** : collecte des déchets résiduels et recyclables une fois toutes les deux semaines en alternance, service complémentaire non disponible.
 AMAGNEY • AUDEUX • BONNAY • BOUSSIÈRES • BRAILLANS • BUSY • BYANS-SUR-DOUBS • CHALÈZE CHAMPAGNEY • CHAMPOUX • CHAMPVANS-LES-MOULINS • CHAUCENNE • CHEMAUDIN ET VAUX CHEVROZ • CUSSEY-SUR-L'OGNON • DANNEMARIE-SUR-CRÊTE • DELUZ • DEVECEY • FONTAIN GENEUILLE • GENNES • LA CHEVILLOTTE • LA VÈZE • LARNOD • LE GRATTERIS • MAMIROLLE • MARCHAUX-CHAUDFONTAINE • MAZEROLLES-LE-SALIN • MÉREY-VIEILLEY • NANCRAÏ • NOIRONTE • OSSELLE-ROUTELLE PALISE • PELOUSEY • POUILLEY-FRANÇAIS • PUGEY • RANCENAY • ROSET-FLUANS • TALLENAY • THORAISE TORPES • VAIRE • VELESMES-ESSARTS • VENISE • VIEILLEY • VILLARS-ST-GEORGES • VORGES-LES-PINS

Grand Besançon Métropole

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DEEE : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

DGD : Direction Gestion des déchets

DNMA : Déchets Non Ménagers Assimilés

ELA : Emballage pour Liquide Alimentaire (ex. : Tetrapak)

EMR : Emballage Ménager Recyclable

Encombrants : Déchets volumineux aussi appelés «monstres»

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes (ancien CET III)

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ancien CET II)

ITM : Installation de tri et massification

MODECOM : Méthode de caractérisation des ordures ménagères

PAP : Porte À Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PEBD : Polyéthylène Basse Densité (ex. : sac de collecte)

PEHD : Polyéthylène Haute Densité (ex. : bouteille de lait opaque)

PET INC : Polyéthylène Téréphtalate incolore (ex. bouteille d'eau non colorée)

PET COL : Polyéthylène Téréphtalate coloré (ex. : bouteille d'eau colorée)

REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

REOM : Redevance d'Enlèvement des ordures Ménagères

RFID : « Radio Frequency Identification », en français, « Identification par Radio Fréquence »

RI : Redevance Incitative

RGP : Recensement Général de la Population (toutes les populations prises en compte dans ce rapport sont sans double compte)

SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

SPIC : Service Public Industriel et Commercial

SYBERT : Syndicat de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets

TEOM : Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères



Direction Gestion des Déchets

Accueil du public :
94 avenue Clémenceau
à Besançon
du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Courrier :
4 rue Gabriel Plançon
25 043 Besançon cedex

gestion-dechets@grandbesancon.fr

Tél : 03 81 41 55 35

www.grandbesancon.fr

 Grand
Besançon
Métropole